



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-199-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-199

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS DE SANTE POUR 2026 - SANTE SEXUELLE

Rapporteur : Mme Isabelle DEISS

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. MOREIRA MARQUES, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M. LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme KEITA-GASSAMA
Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 45
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1435-8 à R1435-16 du Code de la Santé Publique relatifs aux financements alloués aux établissements de santé au titre du fonds d'intervention régional,

Vu le Plan Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France 2018-2022,

Vu le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 27 novembre 2018,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 approuvé par délibération du 27 mars 2024,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2025-120 du 8 octobre 2025,

Vu l'avis de la 4^{ème} Commission Solidarités, santé, égalité et inclusion, émis lors de sa séance du 22 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champigny-sur-Marne mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de promotion de la santé (PPS) s'inscrivant dans les objectifs du Plan Régional de Santé (PRS) et du Contrat Local de Santé (CLS) et la politique de la ville.
Dans ce cadre, un avenant à la convention est établi entre la Ville de Champigny-sur-Marne, représenté par ses Centres Municipaux de Santé Universitaires (CMSU), et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne, pour la mise en œuvre d'une action en faveur de la santé sexuelle au titre de l'année 2026.

L'objectif de cette action est de renforcer l'information, la prévention et l'accès aux soins en matière de santé sexuelle auprès de la population campinoise, en particulier les publics les plus vulnérables ou éloignés du système de soins. La santé sexuelle, reconnue comme un déterminant essentiel de la santé globale, englobe des enjeux majeurs tels que la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), l'accompagnement à la contraception, le dépistage du VIH, la promotion du consentement.

Le CMSU prévoit, dans ce cadre, des actions d'« aller vers » une population identifiée, des ateliers en partenariat avec le lycée Louise Michel et la création d'un forum sur la santé sexuelle.

Considérant l'intérêt de cette action pour la population campinoise.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention relative au **financement d'une action** de santé sexuelle pour l'exercice 2026, conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne, représentée par son Centre Municipal de Santé, et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.

Accusé de réception en préfecture
08/10/2026
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de dépôt : 08/10/2026

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution, tant administratif que financier.

ARTICLE 3 : PRECISE que les dépenses et les recettes afférentes à cette action seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,


M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France


La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF